



Communiqué de presse du Comité de Vigilance Laïque 72 Messe dans un lycée public annulée

Cérémonie religieuse annulée au nom de la LAÏCITE !

Nous avons appris dans la journée que la messe prévue ce soir à la chapelle (désaffectée) de l'Oratoire n'aurait pas lieu.

Cette cérémonie religieuse dans l'enceinte d'un lycée public était inadmissible. Nous en avons demandé l'annulation, nous avons mobilisé nombre de personnes attachées au respect de la laïcité, dont certaines font partie de l'association des Anciens élèves du Lycée Montesquieu.

Il est bien clair que le Comité de Vigilance Laïque, les 20 mouvements et organisations qui la composent, les citoyens soutenant son action de vigilance et ceux qui se sont joints à cette réaction cette semaine ne sont absolument pas opposés à des hommages pouvant être faits à des victimes du nazisme comme cela aurait pu être interprété. Bien sûr que des commémorations ont lieu, y compris dans l'enceinte de ce grand lycée public, afin de rendre hommage aux victimes, mais ce sont des cérémonies civiles, et elles y ont leur place. Les cérémonies religieuses doivent être célébrées dans les lieux prévus à cet effet, pas si cela soulève une certaine ambiguïté.

Non, il s'agit bien aujourd'hui de marquer une opposition à une attaque contre le principe intangible de la neutralité religieuse des établissements scolaires !

Grâce à cette vigilance montrant l'utilité de l'existence du Comité de Vigilance Laïque, grâce à cette mobilisation, grâce à la détermination de laïcs convaincus au sein même de l'association des anciens élèves de Montesquieu, cette cérémonie religieuse dans ce lieu précis a été annulée.

Il s'agit donc d'une convention liant la mairie à l'évêché depuis 1991, et laissant ainsi à ce dernier libre organisation de 6 manifestations par an sans restriction en ce lieu désaffecté, qui pose question quant aux conditions d'utilisation de l'Oratoire du Lycée.

Nous l'avons soulevée quand nous en avons eu connaissance.

Le fait qu'une manifestation religieuse puisse être organisée dans l'enceinte du lycée public sous couvert de cette convention nous conforte dans l'idée qu'elle pose problème par rapport au principe de laïcité et M. le Maire a accepté de nous recevoir à ce sujet très prochainement.

Communiqué en date du 3 mai 2012.